



2018-08-10
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 août 2018 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants:

M^{me} NANCY MORAIS
M. RICHARD JEAN

M^{me} CHRISTINE RICHER
M. PIERRE BOIVIN

Sont absents : **M^{me} NANCY MCAULEY** (absence motivée)
M. NORMAND JOLICOEUR (absence motivée)

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. LOUIS VENNE**
Le Directeur Général / Secrétaire trésorier, **M. DENIS DAGENAI** est aussi présent.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SESSION

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la séance ouverte

ORDRE DU JOUR

- ❖ Adoption de l'ordre du jour
- ❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juillet 2018
- ❖ Correspondance
- ❖ Période de questions d'ordre général
- ❖ **Résolutions :**
 - Signataires des chèques et effets bancaires – Caisse Populaires Desjardins des Trois-Vallées
 - Colloque de la zone Outaouais de l'ADMQ
 - Avis de motion – Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie révisé des employés
 - Projet de règlement abrogeant le règlement numéro 116-2016 – Code d'éthique et de déontologie révisé des employés
 - Entente de service incendie – Lac-des-Plages / Saint-Émile-de-Suffolk et Namur
 - Embauche en incendie
 - Achat d'uniformes pour le service d'incendie
 - Contournement du chemin du Baluchon
 - Subvention de 13 000 \$ du MTQ
 - Achat d'un tracteur
 - Accès à l'écocentre
 - Dossier 9696-67-5582
 - Budget – fête de remerciements
- ❖ **Finance :**
 - Rapport des dépenses autorisées par le Directeur général
 - Approbation des comptes payables
- ❖ Affaires nouvelles
- ❖ Période d'intervention des membres du conseil
- ❖ Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- ❖ Levée de la séance

* * * * *

2018-08-151 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé M. Richard Jean

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et varia ouvert.

Adopté

2018-08-152 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que le Directeur général / Secrétaire trésorier a remis copie du procès-verbal de la séance du 13 juillet 2018, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence il est dispensé d'en faire la lecture ;

Il est proposé par M^{me} Nancy Morais



QUE le procès-verbal de la séance du 8 juin 2018 soit approuvé, tel que déposé.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

2018-08-153 SIGNATAIRES DES CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES – CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES TROIS-VALLÉES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-07-145 nommant un nouveau maire suppléant ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'informer l'institution financière du nouveau signataire ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE la Municipalité de Lac-des-Plages mandate comme nouveau signataire des chèques et effets bancaires à la Caisse Populaire des Trois-Vallées, M. Richard Jean, maire suppléant, en remplacement de Monsieur Pierre Boivin.

QUE Monsieur Louis Venne, maire, demeure inchangé.

QUE Monsieur Denis Dagenais, directeur général, secrétaire-trésorier, demeure inchangé.

QUE M^{me} Mireille Dupuis, secrétaire-trésorière adjointe, demeure inchangé.

Adopté

2018-08-154 COLLOQUE DE LA ZONE OUTAOUAIS DE L'ADMQ

CONSIDÉRANT la tenue du colloque zone Outaouais annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, qui se tiendra les 18 et 19 octobre 2018, à Aylmer;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une excellente occasion de se tenir au courant des récentes modifications législatives dans le domaine municipal, des différents services offerts par la Fédération Québécoise des Municipalités et la Mutuelle des Municipalités du Québec ;

Il est proposé par M^{me} Christine Richer

QUE le Directeur Général et l'adjointe au Directeur général soient autorisés à s'inscrire au colloque de zone Outaouais de l'ADMQ et d'en acquitter les frais. De plus, les frais inhérents de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur, sur présentation de pièces justificatives.

Adopté

2018-08-155 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES EMPLOYÉS

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Richard Jean qu'à une séance ultérieure, un règlement sur l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie révisé des employés sera présenté pour adoption.

2018-08-156 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 124-2018 - ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 116-2016 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

CONSIDÉRANT que la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Projet de loi 155 (Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec) qui a été sanctionné le 19 avril 2018 et prévoit des règles d'après-mandat pour certains employés ;

CONSIDÉRANT que l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 10 août 2018 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le _____ ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le _____ ;



CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Lac-des-Plages ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 10 août 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages, et ledit conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1 PREAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 OBJET

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

ARTICLE 3 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Lac-des-Plages, joint en annexe A est adopté.

ARTICLE 4 PRISE DE CONNAISSANCE DU CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation du directeur général.

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

ARTICLE 5 ABROGATION

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code et notamment le règlement numéro 116-2016

ARTICLE 6 ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

2018-08-157 ENTENTE DE SERVICE INCENDIE – LAC-DES-PLAGES / SAINT-ÉMILE-DE-SUFFOLK ET NAMUR

CONSIDÉRANT que les services incendies de Lac-des-Plages / Saint-Émile-de-Suffolk et Namur doivent s'entraider afin de répondre aux exigences de la couverture du schéma de risque pour la MRC de Papineau ;

CONSIDÉRANT que la grille de facturation déjà existante ne s'appliquera plus entre des deux services incendies ;

Il est proposé par M^{me} Nancy Morais

QUE les services incendies ne factureront que le salaire des pompiers qui seront sur les lieux d'une intervention d'urgence.

QU' un minimum de trois heures sera facturé pour chacun des pompiers présents.

QUE les équipements de protection incendie qui seront utilisés, en cas de bris, seront à la charge du service incendie où se produit la situation d'urgence.

Adopté

2018-08-158 EMBAUCHE EN INCENDIE

CONSIDÉRANT que Madame Alex-Sandra Périard possède une formation de Pompier I et de premier répondant ;

CONSIDÉRANT que Madame Tanya Landry possède une formation de Pompier I, premier répondant et préventionniste ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE l'embauche de Madame Alex-Sandra Périard soit autorisée à titre de premier répondant pour le service de Saint-Émile-de-Suffolk / Lac-des-Plages.



QUE l'embauche de Madame Tanya Landry soit autorisée à titre de pompière, premier répondant et préventionniste pour le service d'incendie de Saint-Émile-de-Suffolk / Lac-des-Plages.

QUE ces deux embauches soient conditionnelles à l'acceptation par la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk.

Adopté

2018-08-159 ACHAT D'UNIFORMES POUR LE SERVICE D'INCENDIE

Il est proposé par M^{me} Christine Richer

QUE L'achat de 10 uniformes pour les pompiers du service d'incendie Saint-Émile-de-Suffolk / Lac-des-Plages, est autorisé pour un montant total de 770 \$, plus taxes.

QUE Le coût de ces items soit réparti entre les deux municipalités selon l'entente établie, soit de 40 % pour Saint-Émile-de-Suffolk et de 60 % pour Lac-des-Plages.

Adopté

2018-08-160 CONTOURNEMENT DU CHEMIN DU BALUCHON

CONSIDÉRANT que lors des travaux de remplacement du ponceau sur le chemin du Baluchon la circulation sera complètement interrompue, privant ainsi l'accès aux propriétés situées sur ledit chemin ;

CONSIDÉRANT que cette fermeture de chemin se fera du 13 au 24 août inclusivement ;

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de Lac-des-Plages d'obtenir une autorisation d'un droit de passage sur les terrains privés de Monsieur Armand Poudrette durant lesdits travaux ;

CONSIDÉRANT l'acceptation de Monsieur Poudrette à laisser passer les gens sur ses terrains ;

Il est proposé par M. Richard Jean

QUE la Municipalité de Lac-des-Plages décharge Monsieur Armand Poudrette de toute responsabilité relativement aux accidents qui pourraient survenir sur ses terrains pendant la durée des travaux.

Adopté

2018-08-161 SUBVENTION DE 13 000 \$ DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT que des travaux d'amélioration des Chemins du Baluchon et du Lac-de-la-Carpe ont été effectués conformément au dossier no 00027112-1 – 80130 (07) – 2018-07-19-47 ;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports nous octroie une subvention de 13 000 \$ pour l'exercice financier 2018 ;

CONSIDÉRANT que des travaux ont été effectués pour un montant de 23 434,03 \$;

Il est proposé par M^{me} Nancy Morais

QUE le Conseil municipal de Lac-des-Plages entérine les dépenses pour les travaux déjà réalisés dans le cadre d'une subvention du Ministère des Transports pour un montant de 13 000 \$ conformément aux stipulations dudit Ministère ;

ET QUE les travaux exécutés en vertu des dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Adopté

2018-08-162 ACHAT D'UN TRACTEUR

CONSIDÉRANT l'intention des membres du conseil de procéder à l'achat d'un tracteur pour les divers travaux de voirie, tel le déneigement, le débroussaillage, . . . :

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QU' un contrat soit octroyé à une personne qualifiée afin de monter un cahier de charges établissant les spécifications correspondantes aux besoins de la municipalité.

QUE l'appel d'offres fasse état de l'achat d'un tracteur d'une puissance minimale de 85 h.p., usagé d'au plus trois ans, et munis des équipements nécessaires.

Adopté

2018-08-163 ACCÈS À L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT que certaines personnes provenant d'autres municipalités se présentent à l'écocentre pour apporter des matériaux de construction et autres ;



CONSIDÉRANT que le conseil veut s'assurer que ce sont des contribuables de Lac-des-Plages qui utilisent l'écocentre ;

Il est proposé par M^{me} Christine Richer

QU' à partir du 1^{er} septembre 2018, toutes les personnes qui se présentent à l'écocentre devront avoir une carte d'accès, qu'ils pourront se procurer au secrétariat ou à l'écocentre auprès du préposé.

Adopté

2018-08-164 DOSSIER 9696-67-5582

Il est proposé par M. Richard Jean

QU' un mandat soit donné à M^e Rino Soucy, avocat du bureau Dufresne Hébert Comeau, de procéder au dépôt d'une injonction dans le dossier 9696-67-5582, afin de rendre la clôture située en marge avant, conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur.

Adopté

2018-08-165 BUDGET – FETE DE REMERCIEMENTS

Il est proposé par M^{me} Nancy Morais

QU' un budget de 1 000 \$ soit autorisé pour la préparation d'une fête de remerciements pour les bénévoles ayant participé à l'arrachage du myriophylle à épi, durant la saison estivale.

Adopté

RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées en juillet 2018, pour étude et considération.

2018-08-166 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT que le Directeur général / Secrétaire trésorier atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE le paiement des comptes payés au montant de 19 727,92 \$, apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 49 638,56 \$, apparaissant à la liste datée du 7 août 2018 soit approuvé.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

2018-08-167 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Christine Richer

QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 39.

Adopté

Louis Venne
Maire

Denis Dagenais
Directeur général / secrétaire-trésorier